

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
13/09/2021

Dossier complet le :  
13/09/2021

N° d'enregistrement :  
P\_2021\_11582

### 1. Intitulé du projet

Construction d'une tribune sud et d'un virage sud/est au stade de rugby Jean-Dauger à BAYONNE (64) pour le compte de la SASP AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SASP AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Philippe TAYEB (président)

RCS / SIRET

4 3 1 8 4 1 4 7 6 0 0 0 2 6

Forme juridique SASP

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés	d) Autres équipements sportifs ou de loisirs et aménagements associés susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes.

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le processus de modernisation du stade Jean Dauger se fait en plusieurs phases successives. La première, à l'été 2020, a consisté à refaire la pelouse pour développer une technologie hybride, adaptée à la pratique du rugby de haut niveau. Par la suite, la tribune Est a été démolie puis reconstruite. Elle a été livrée en Avril 2021. Contrairement à l'ancienne, elle propose des réceptifs partenaires et permet l'organisation de séminaires et divers événements en semaine, ce qui est davantage adapté à un club de rugby professionnel. La phase visée par la présente consiste en la démolition de la tribune sud d'une emprise de 1244m<sup>2</sup> et sa reconstruction ainsi que la construction du virage reliant la tribune Est à la tribune sud pour une emprise de 2444m<sup>2</sup> accueillant 3200 places. L'actuelle tribune sud est une construction métallique modulaire, de type provisoire. Elle sera remplacée par un édifice ayant la même écriture architecturale que la tribune Est. Programmatiquement, elle intégrera également des salons réceptifs, mais également les vestiaires jour de match. Le virage fera le lien entre les salons réceptifs Est et sud, et en RDC intégrera une cuisine professionnelle qui alimentera l'ensemble du complexe. Ce projet s'inscrit dans une définition paysagère globale. La périphérie du stade sera une promenade arborée et les anciens algécos et chapiteau provisoire présents sur le parvis sud laisseront place à une esplanade plantée, continuité de la ceinture verte de Bayonne.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une modernisation globale du stade Jean Dauger.

Les objectifs majeurs en sont les suivants :

- Permettre à l'Aviron Bayonnais par des infrastructures adaptées de s'inscrire dans la durée dans la sphère compétitives de l'élite du rugby français.
- Améliorer la qualité de réception proposée aux supporter bayonnais.
- Proposer des prestations nouvelles, que sont les salons réceptifs utilisables en semaine.
- S'inscrire dans le schéma urbain bayonnais, en affirmant le stade dans la ceinture verte héritée des anciens remparts. Il s'agit d'un stade en coeur de ville, que l'on vient inscrire dans un parc. Le projet paysager impose ses lignes au projet architectural.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux verront dans un premier temps la démolition, ou plus précisément démontage de tous les éléments provisoires que sont l'actuelle tribune sud, des algécos et du chapiteau réceptif pour voir la construction de la nouvelle tribune sud et du virage.

Les travaux de construction viseront à :

- Réaliser les déblais pour commencer à construire
- Construire la tribune et le virage
- Réaliser les remblais qui permettrons d'amener le terrain jusqu'au R+1 de la tribune et de créer le parvis arboré au sud.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet permettra, en phase d'exploitation :

- D'accueillir des spectateurs venant assister aux rencontres sportives. La tribune aura une capacité de 3200 places assises dont 20 PMR. La tribune comprendra des salons VIP, permettant de recevoir des partenaires durant les rencontres et différents événements en semaines
- De proposer de nouveaux vestiaires adaptés à des équipes professionnelles et qui permettront aux joueurs de sortir sur le terrain à partir du coeur de la tribune sud
- Disposer d'une cuisine professionnelle capable d'alimenter directement l'infrastructure quel que soit la configuration d'exploitation.
- De proposer un tour de stade planté, arboré, porteur d'aménité urbaine, dans un projet inscrit dans la ceinture verte de Bayonne.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un permis de construire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le terrain du projet : stade Jean-Dauger à Bayonne :	
Parcelle BW 290	24915 m <sup>2</sup>
Parcelle BW 293	53325 m <sup>2</sup>
Emprise au sol de la tribune démolie	1244 m <sup>2</sup>
Emprise Tribune sud + virage	2444 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 43° 29' 06" 3 Lat. 01° 28' 43" 5

Stade Jean Dauger  
38 Avenue du Docteur Léon Moynac  
BAYONNE (64)

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'enceinte romaine / la cathédrale Notre-Dame et le Cloître / Les fortifications et glacis de Bayonne / La Fontaine Saint-Léon / La charpente du manège de Marracq / Les remparts de Bayonne / L'immeuble 1 rue des Prébendés / L'immeuble 17, rue Lagérou / L'Hotel de Belzunce
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'enceinte romaine / la cathédrale Notre-Dame et le Cloître / Les fortifications et glacis de Bayonne / La Fontaine Saint-Léon / La charpente du manège de Marracq / Les remparts de Bayonne / L'immeuble 1 rue des Prébendés / L'immeuble 17, rue Lagérou / L'Hotel de Belzunce. Le stade se trouve dans le périmètre des 500m

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification en phase match puisque la tribune est reconstruite quasiment au même emplacement.  En phase chantier, les circulations seront étudiées pour limiter au maximum les nuisances.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier : nuisances sonores inhérentes à un chantier en milieu urbain. Néanmoins le chantier se situe à environ 70m des premières habitations. Il est d'ailleurs séparé des habitations par une voie de circulation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de nuisances olfactives particulières</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Vibrations en phase chantier dues aux terrassements et démolition</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En fonctionnement, émissions lumineuses classiques pour l'éclairage d'un stade de rugby professionnel</p> <p>Pas de nuisances particulières en phase chantier, les travaux ne se déroulant pas en horaires décalés.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de rejet spécifique</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il existe déjà un bassin de rétention pour limiter les apports EP sur le réseau existant, créé lors de la phase tribune Est. Il prend en charge une partie de l'imperméabilisation de la phase tribune sud + virage, mais un bassin complémentaire est créé à l'arrière de la tribune sud pour respecter la réglementation. C'est un bassin de type SAUL enterré sous voirie. Il sera de 50m3 avec un débit de fuite de 1.24 L/s.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Raccordement pour les EU sur le réseau existant.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les éléments "démoli" seront en réalité démontés et pourront être ré-utilisés ailleurs.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet qui améliorera la qualité architecturale de l'enceinte sportive (au niveau de la tribune comme du traitement des espaces extérieurs) et participera donc à la valorisation du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Reconstruction d'une tribune au sein d'une même enceinte sportive.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

En terme de gestion de chantier, l'objectif sera l'organisation d'un chantier propre ou les impacts sur l'environnement sont connus et maîtrisés afin de limiter les nuisances et pollutions. L'objectif est de limiter :

- les risques et les nuisances pour les riverains
- les risques pour la santé des travailleurs
- les pollutions de proximité
- la quantité de déchets de chantier mis en décharge définitive
- les consommations de ressources pour la réalisation

Une attention particulière sera demandée sur l'aspect propreté du chantier

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact car il concerne la démolition reconstruction d'une tribune au sein d'une même enceinte sportive en milieu urbain. De plus, par cette reconstruction, le projet participe à la valorisation, d'un point de vue architectural comme paysager, du site tout entier, situé en coeur de ville.

En termes de chantier, les travaux sont réalisés en semaine et n'auront que peu d'incidence sur le fonctionnement du site.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"><li>- Présentation de projet -&gt; 4 caractéristiques générales du projet</li><li>- Insertion projet côté est / sur panneau 3 (complète)</li><li>- Plan d'implantation -&gt; complète panneau 4</li></ul>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

BAYONNE

le,

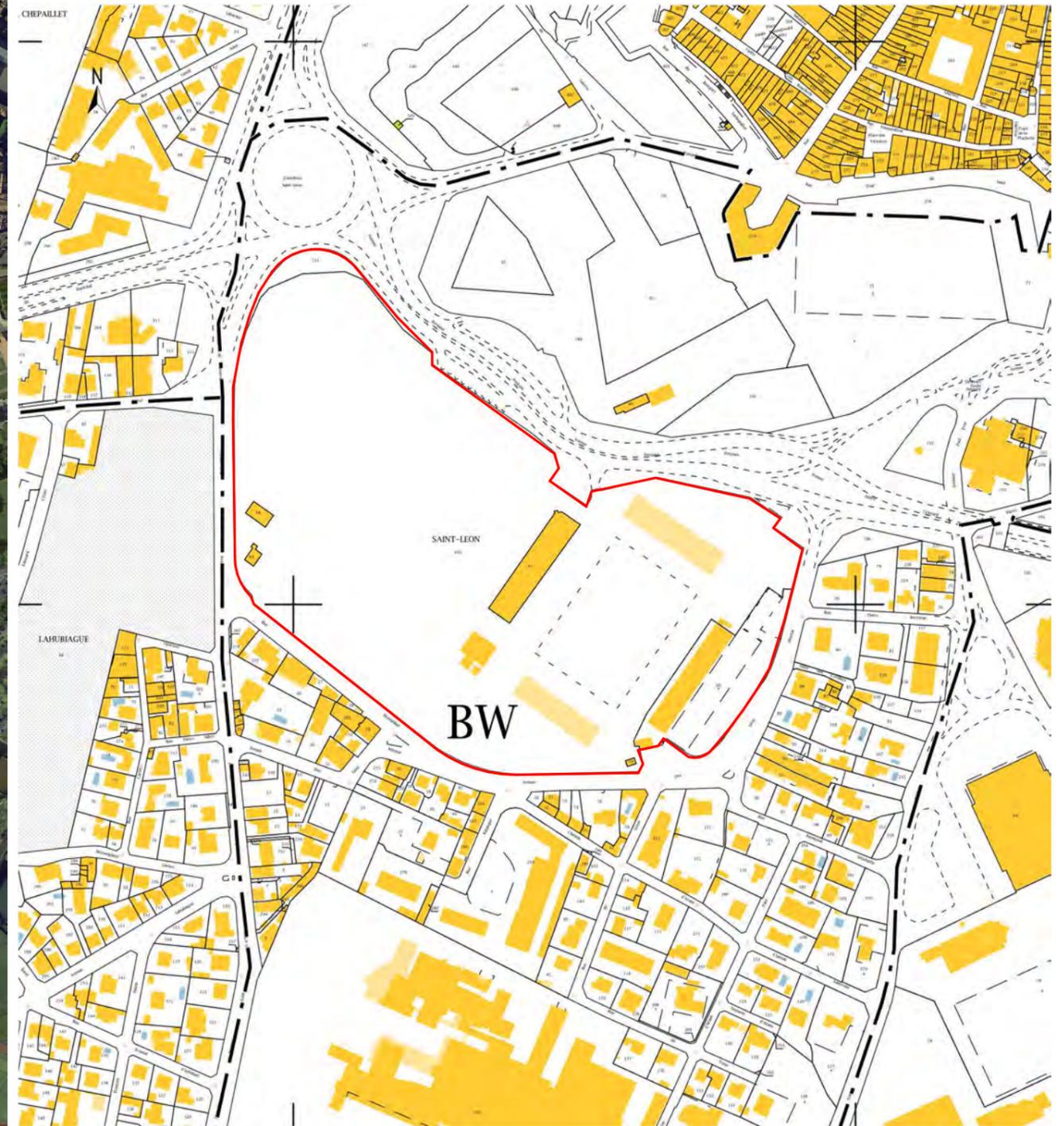
09 / 09 / 2021

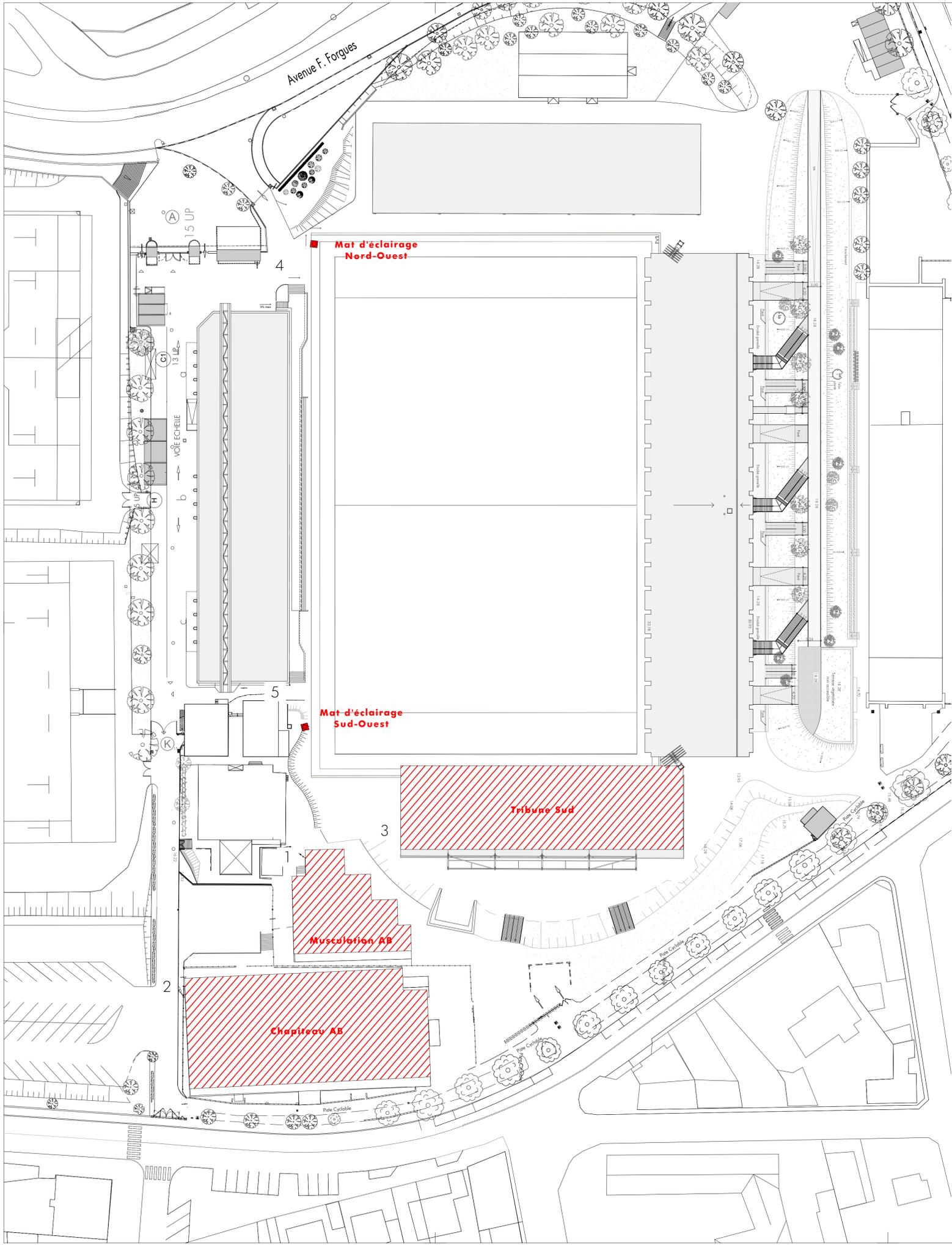
Signature





Emplacement projet :  
8 Avenue Fernand Forgues  
64 100 Bayonne





**Projet de construction  
Mâts d'éclairage du Stade Jean Dauger, Bayonne (64)**

Maître d'Ouvrage :  
Aviron Bayonnais Rugby  
8 avenue Fernand Forgues  
64 100 BAYONNE



Maîtrise d'Œuvre :

Agence Arotcharen 4, rue Monréjeau 64100 Bayonne	Tél : 05.59.31.40.56 agence@arotcharen-architecte.fr	Architecte
BETIKO Allée de Prouillata 64 100 Bayonne	Tél : 05.56.50.04.15 betiko@wanadoo.fr	BET Economiste
SCP BIGOURDAN 41 avenue d'Espagne 64 600 Anglet	Tél : 05.59.01.01.00 bigourdan_vrd@orange.fr	BET VRD
JM LURO Bourg Ahaxe 64 220 Ahaxe Aciette Bascassan	Tél : 05.59.37.07.65 jeanmarie@beluro.fr	BET Structure Béton - Métal
INGETUDES 4 Chemin de l'Aviation 64 200 Bassussary	Tél : 05.59.23.07.78 ingetudes@ingetudes.com	BET CVC

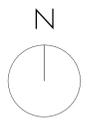
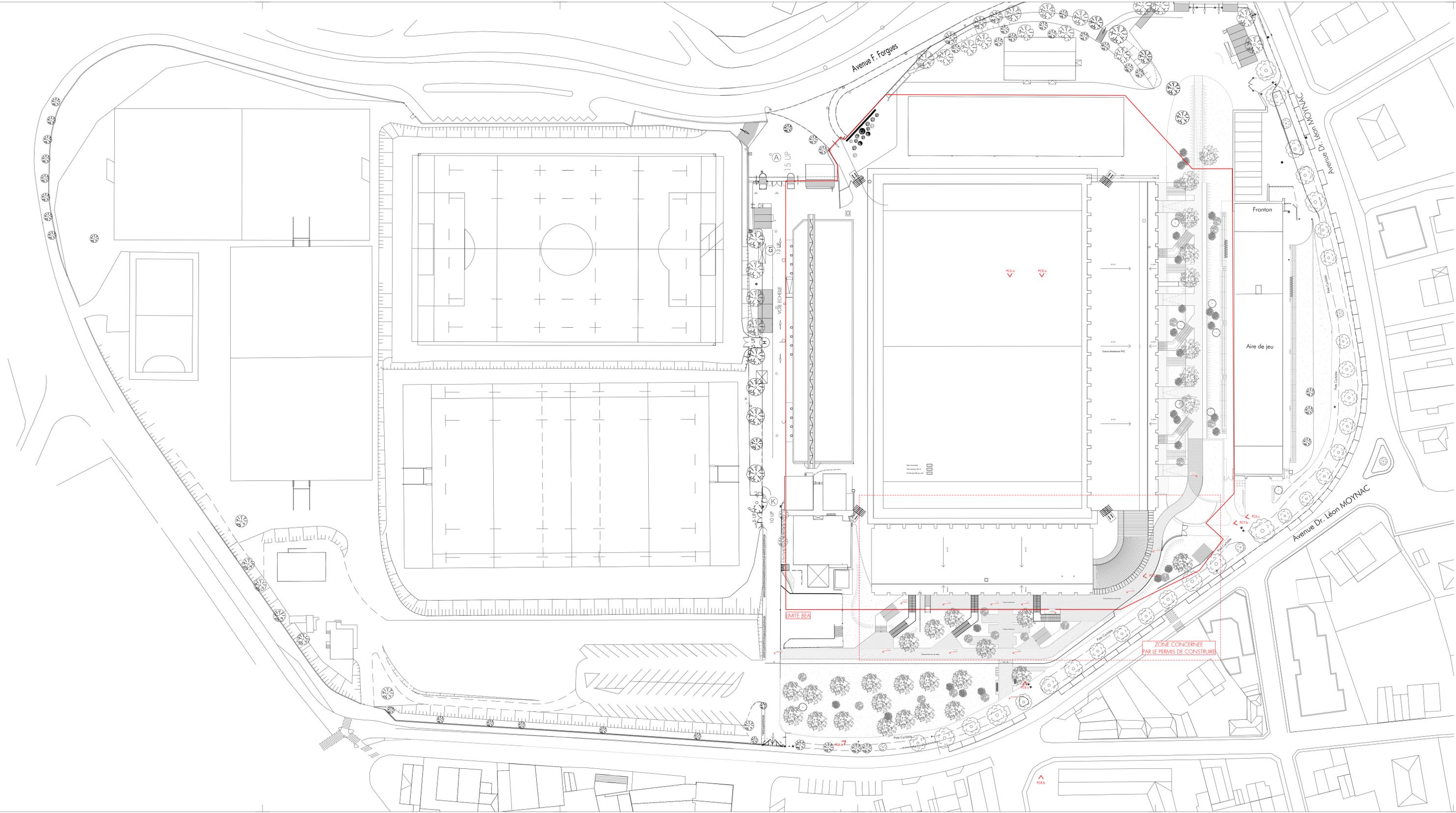
Entreprise générale :

ETCHART CONSTRUCTION Pôle Haristéguy - 2 Chemin de la Marouette 64100 Bayonne	Tél : 05.59.52.56.88 accueil@groupe-etchart.fr	Entreprise générale
---	---	---------------------

Contrôleur technique :

APAVE 63 Allée Fauste d'Eluyar Technopôle Izarbel 64 210 Bidart	Tél : 05.59.01.05.01 biarritz@apave.com	
--	--	--





**Projet de construction**  
**Tribune sud et virage du Stade Jean Daurer, Bayonne (64)**

Maitre d'Ouvrage :  
 Aviron Bayonnais Rugby  
 8 avenue Fernand Forges  
 64 100 BAYONNE



Maitrise d'œuvre :  
 Agence Arotcharen  
 4 rue Moréjou  
 64100 Bayonne

Tel : 05.59.21.40.56  
 agence@arotcharen-architecte.fr  
 Architecte

JM LURO  
 Bourg Ahaxe  
 64 220 Ahaxe Aciétie Bascassan

Tel : 05.59.27.07.65  
 jeanmarie@jmluro.fr  
 BET Structure Béton - Métal

INGETUDES  
 4 Chemin de l'Avallon  
 64 200 Bassussary

Tel : 05.59.23.07.78  
 ingetudes@ingetudes.com  
 BET CVC

SNTESI  
 Résidence Toki Ora  
 64 480 Ustaritz

Tel : 05.40.69.04.57  
 syvain.bertron@sntesi.fr  
 BET Menuiserie-Serrurerie

BETIKO  
 Allée de Prouillats  
 64 100 Bayonne

Tel : 05.56.50.04.15  
 betiko@wanadoo.fr  
 BET Economiste

SCP BIGOURDAN  
 41 avenue d'Espagne  
 64 500 Anglet

Tel : 05.59.01.01.00  
 bigourdan.vrd@orange.fr  
 BET VRD

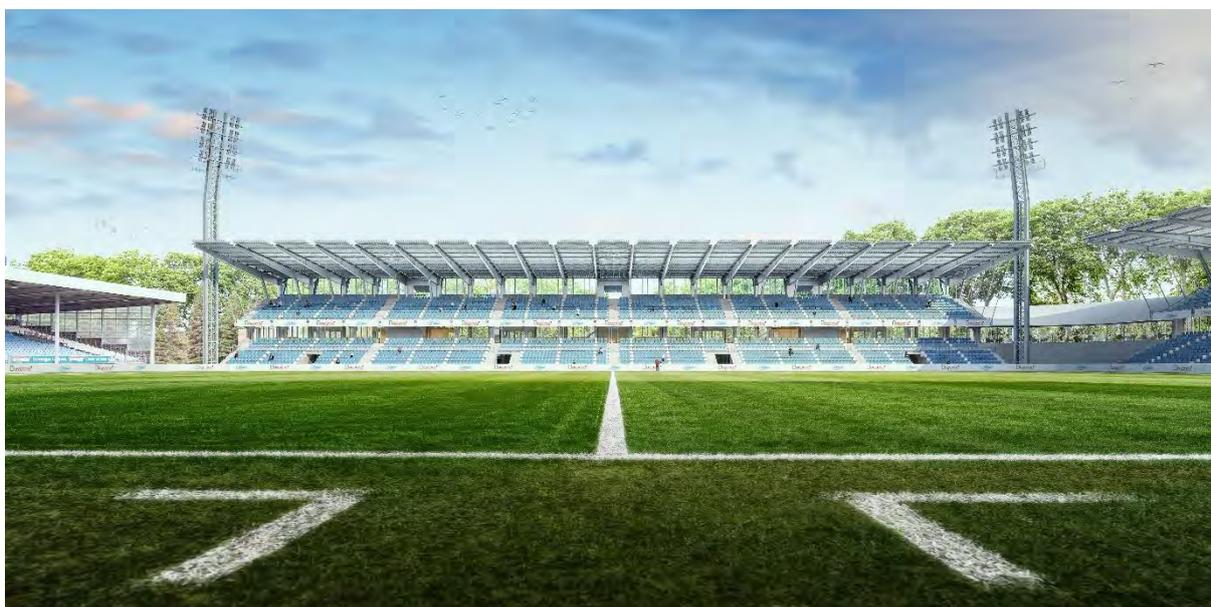
Comité technique :

APAVE  
 63 Allée Faute d'Ehuyar  
 Technologie Starcel  
 64 210 Bidart

Tel : 05.59.01.05.01  
 bsantzi@apave.com



## NOTICE ARCHITECTURALE



Construction de la nouvelle tribune sud et du virage sud-est du stade Jean Dauger.

### ▪ Préambule

Le projet s'inscrit dans une vision globale du site de Jean Dauger qui considère la plaine des sports et le stade implantés dans l'ancien champ de manœuvre comme une articulation entre le cœur de ville et le quartier de saint Léon et de l'Hôpital.

Faisant partie de la ceinture verte de Bayonne qui enveloppe le cœur historique depuis les quais d'Adour jusqu'à la plaine de Saint Léon, le stade et ses annexes prolongent la coulée verte longeant les remparts.

Longtemps vécue comme une rupture de l'urbanisation, cet espace vert sacralisé par son statut de témoin de l'histoire architecturale et urbaine de la ville est aujourd'hui, par le jeu des modes doux de déplacement, vecteur de lien piéton et vélo, participe et participera à l'interconnexion des quartiers et des équipements.

Remparts, fossés et champs de manœuvre endossent le statut d'un parc qui met en liaison les différentes entités urbaines qui s'inscrivent en limite de la ceinture verte.

L'enjeu urbain et paysager sera celui d'un travail sur les limites, les franchissements, les traversées et les mises en perspectives sur les parcours des éléments majeurs de la composition urbaine et paysagères, remparts, flèche de la cathédrale et tribunes du stade.

## ▪ Le stade Jean Dauger

Le projet présenté ici fait partie intégrante d'une réflexion d'ensemble qui resitue le stade Jean Dauger dans son contexte historique, géographique et urbain pour essayer de ne pas hypothéquer son avenir.

Issu d'une intervention dans l'ancienne ceinture verte et militaire de Bayonne, le stade Jean Dauger est l'héritage d'un stade Vélodrome et d'un terrain de rebot implanté dans un parc. La pratique du vélo et celle de l'athlétisme ont déserté l'enceinte au profit aujourd'hui de celle exclusive du rugby.

L'activité de pelote basque s'est maintenue même si la tribune Est du stade a totalement englouti les gradins permettant au spectateur d'assister aux parties de rebot.

Cette contrainte de la piste d'athlétisme et le relief de la piste cyclable ont éloigné les tribunes de l'aire de jeux créant un espace peu valorisant pour la ferveur populaire et l'ambiance sonore des matchs de rugby. Aujourd'hui les dispositions de type chaudron sont préférées pour catalyser l'enthousiasme des supporters et élever le moral des joueurs.

Ce projet s'inscrit dans cette volonté de rapprocher pelouse et tribunes par un glissement du terrain de jeu de 14 m vers l'ouest.

Cette translation du terrain invalide la position des tribunes existantes au sud, au nord et à l'est, réinterroge leur stature d'équipement public et appelle une requalification paysagère et urbaine des aires d'accès ou parvis dégagés à l'arrière de leur implantation.

La tribune d'honneur existante impose aujourd'hui sa prestance élégante, seule émergence rivalisant au-dessus de la crête des arbres avec les flèches de la cathédrale au nord, et les résidences de logement de Marracq et Saint Léon au sud et à l'Est.

Les tribunes Est, Sud et Nord construites, si elles respectent un rapport d'échelle qui révèle en majesté la tribune d'honneur, gardent cependant un aspect provisoire et sans saveur qui altère la beauté du site. Elles sont édifiées, comme de simples supports de gradins dont les faces arrière offrent en lecture le délaissé des structures dessinées, sans souci du paraître et sans accompagnement de contexte paysagé ou urbain.

Notre intention est ici d'ériger ces nouvelles tribunes comme des édifices urbains.

Nous proposons de les édifier sur un profil vertical qui superpose un gradin bas sur pelouse et un gradin sur balcon surmonté d'une toiture à large recouvrement.

A l'arrière des gradins, les espaces sous assises sont récupérés pour des usages festifs réceptifs, de réunion, de stockage ou de vestiaire.

Le profil originel de la piste cyclable a légué un dessin de merlon périphérique qui installait le terrain de jeu dans un cratère.

Malgré la déformation géométrique, générée par la translation de l'aire de rugby, cette situation d'accès en surplomb nous est apparue pertinente pour mettre en scène le cheminement vers les assises et la perception de la pelouse.

Les parvis sur chaque tribune, s'ils conservent des constantes, n'en sont pas moins différenciés par les expositions urbaines et paysagères qui les caractérisent.

Au nord, la face du stade tournée vers la citée pose la question d'un affichage sur la route départementale élevée au statut d'entrée de ville dans un contexte de parc urbain en surplomb des remparts et en visibilité du grand Bayonne et des flèches de la cathédrale.

Ce sera à terme le parvis tourné vers le centre, ancien exutoire et antichambre du stade dont le lien à la ville reste à écrire.

Au sud sous la frondaison majestueuse des grands platanes, un parc paysagé mettra en scène la tribune et ses espaces réceptifs.

A l'Est, l'objectif est de rendre à la ville l'aire de rebot dans son écrin végétal, d'insérer dans un talus planté le gradinage qui en accueillera les spectateurs, et de recevoir en sommet de merlon le cheminement d'accès à la tribune.

Cet aménagement offre en lecture depuis l'Est et la voie de circulation, un édifice dont la base est absorbée par l'émergence du talus paysagé.

Le cheminement des spectateurs s'opère depuis le sommet du talus vers les accès en tribunes par le biais d'escaliers et passerelles qui enjambent le vide au travers des frondaisons d'une canopée végétale.

Le projet d'un nouveau stade qui ne verra son terme qu'après plusieurs phases de démolition, reconstruction de tribunes a débuté par l'édification de la tribune Est déjà réalisée à ce jour et se prolonge par celle du sud et le virage qui les relie (objet de la présente demande de permis de construire).

## ▪ Tribune Est

Cette tribune a été conçue pour être répétée, au nord et au sud sur des profils identiques, afin de constituer une arène érigée en chaudron côté stade, et d'offrir, côté parvis et parc, une façade urbaine révélant au travers d'une paroi de verre dans sa profondeur, la pelouse et le contenu des activités qu'elle accueille.

Elle est la transcription la plus simple des nécessités structurelles qui soutiennent son édification. Elle devient l'expression directe de la coupe structurelle du projet, qui associe des grands portiques béton, support de gradins en arrête principale, et d'une charpente en profilés acier reconstitués accueillant en couverture une nappe mixte de métal et de bois.

Cette répétition des profils sur le linéaire de la façade rythme verticalement l'édifice pour urbaniser sa lecture et éviter l'effet masse que génère habituellement ce type d'équipement.

La transparence des façades en long pan révèle cette simplicité structurelle et accueille regard et parcours du visiteur dans l'épaisseur de la tribune.

## ▪ Tribune sud

L'intervention sur la tribune sud poursuit l'intention initiale et marque une étape significative dans l'édification globale du stade.

Elle s'inscrit dans une continuité formelle d'écriture de la tribune reprenant un principe de portique béton portant en crémaillère un gradinage surmonté d'une toiture en acier dessinée avec un grand et élégant porte à faux à recouvrement de l'ensemble des assises. Assemblé sur des directions orthogonales les tribunes Est et sud sont connectées par l'édification d'un volume de liaison reprenant le dessin d'intrados des voutes de béton et épousant le cheminement incurvé réalisant le tour de stade des spectateurs.

Ce bâtiment de liaison écrit sur un mode mineur côté pelouse vient fermer l'arène de jeux sur l'angle sud-est tout en préservant la majesté des tribunes et sans porter atteinte à leur géométrie puissante.

Côté espace public il dévoile en transparence au travers d'une grande façade rideau une sous face sous toiture dont le dessin curviligne évoque l'univers des charpentes marines.

Il met en scène sur ces extrémités les grands portiques de béton qui se déploie dans la profondeur des perspectives sous tribunes.

Le traitement des accès en balcon des tribunes est réalisé par un jeu d'escaliers passerelles dessinés tout en légèreté pour s'afficher en contraste avec la puissance minérale des portiques de béton et tissé avec les feuillages des arbres qui les environnent un fondu enchaîné mêlant canopées et structures métalliques arachnéennes.

Le traitement du parvis sud vient combler le vide laissé par l'ancien virage sud de la piste du vélodrome et propose un parc urbain en surplomb du terrain de rugby donnant accès aux salons qui en proposent la vision.

Une clôture percée de plusieurs portails vient inscrire la limite entre enceinte sportive et parc urbain et permet ainsi une utilisation privative les jours de match.

Au droit du virage reliant tribune est et sud un accès s'enfonce sous la passerelle permettant le tour de stade pour autoriser l'accès des bus de joueurs et la desserte de l'espace traiteur pour les jours de match. Cet accès est aussi celui nécessaire à la desserte des camions pompier sur la tribune Est.

Le virage reliant la tribune sud à la tribune d'honneur fera l'objet d'un traitement futur.

Le projet maintient dans l'immédiat les constructions existantes sur cet emplacement.











PC 7a. Photographie environnement proche



PC 8a. Photographie environnement lointain



PC 7b. Photographie environnement proche



PC 8b. Photographie environnement lointain